PRANGINS INFO
JOURNAL DES AUTORITÉS

ÉDITORIAL

Etablir la chronologie et la typologie des revêtements présents sur un bâtiment historique pour mieux en orienter sa rénovation. Un travail commandé par la section cantonale des Monuments et Sites qui tient de l'archéologie, tant les traces de revêtements anciens sont discrètes sur «La Passade». Des fragments ont donc été analysés et hiérarchisés pour aboutir à cette conclusion: le plus ancien bâtiment de Prangins (1727), une fois rénové, montrera son aspect d'origine, soit une couleur blanc cassé pour le crépi de façade, des tons molasse et ocre pour les encadrements de fenêtres et pierres d'angle. Quant aux tuiles, elles seront de couleur terre et devront leur patine au seul passage du temps. Le style «faux vieux» ou un décor en décalage avec l'époque de la construction sont volontairement écartés.

Pourquoi tant d'attention?

«La Passade», considérée comme bâtiment d'intérêt régional au répertoire cantonal des Monuments et Sites, a successivement servi de Maison de Commune, lieu de passage lié au Château et d'abri pour les nécessiteux. Elle est le nœud autour duquel s'est organisée la réhabilitation du quartier. Démolition de l'annexe de l'auberge, rénovation de l'auberge, création d'appartements subventionnés et aménagement d'un jardin public: une dizaine d'années aura été nécessaire pour que l'ensemble se réalise. «La Passade» retrouvera alors non seulement son dégagement d'origine mais aussi son statut de lieu de vie, puisque, dès l'automne 2015, elle accueillera, de même que les deux bâtiments contigus (la Forge et l'ancienne Poste), les locataires de la Coopérative des Plantaz. Une réhabilitation sociale qui correspond aux besoins actuels de notre population.

Martine Baud
Municipale

dr

Décembre 2014 - N° 6

SERVICE ENVIRONNEMENT, BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET ESPACES VERTS (SEBIE)

Afin de répondre à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales en matière scolaire et à la nécessité d'assainir et de rénover les bâtiments existants des interventions importantes sont en cours au sein de l'ensemble des bâtiments scolaires pranginois.

Le Collège de la Combe, après le renouvellement de son enveloppe extérieure et la création d'un préau couvert. Photo: Bureau d'architectes Henchoz.

Les travaux d'assainissement et de rénovation du **Collège de la Combe** pour lesquels le Conseil communal a accepté en 2013 un crédit de réalisation de près de trois millions ont été réalisés à la très grande satisfaction de la Commune par l'association de bureaux d'architectes et ingénieurs Henchoz – Coretra – BIFF.

L'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment a permis de réduire de manière significative la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage, d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs et de diminuer les émissions de C02 nuisibles au climat.

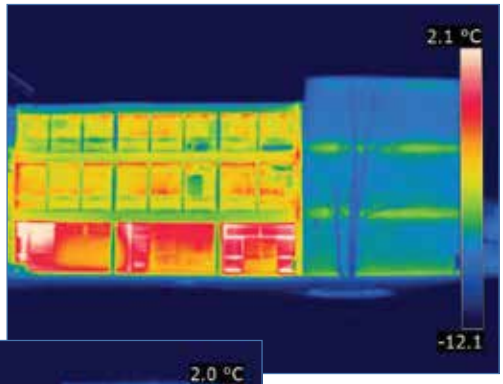

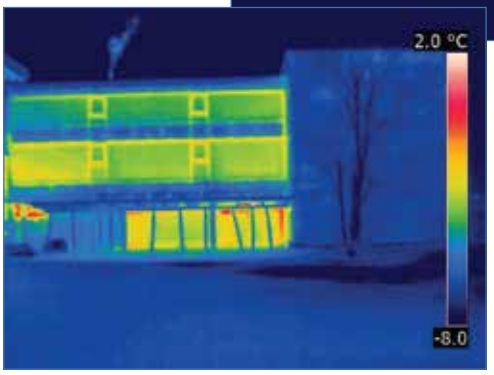

Analyse thermographique avant et après l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment. Photos: Bureau d'ingénieurs BIFF SA.

Divers **travaux d'améliorations des équipements extérieurs et intérieurs** ont été réalisés, comprenant notamment la création d'un préau couvert, l'amélioration du réseau informatique et de l'efficacité électrique de l'éclairage, le renouvellement du revêtement de salle de gymnastique et l'installation de casiers pour les élèves.

Les nouveaux casiers intérieurs mis à disposition des élèves.

Des travaux d'entretien et de rafraichissement intérieurs et extérieurs dont le renouvellement du revêtement des sols et de la peinture de toutes les salles de classe ont été effectués, améliorant ainsi l'environnement de travail des élèves.

La façade repeinte du Collège de la Combe, côté rue de la Gare.

Et pour finir, la façade extérieure de la partie la plus récente du Collège de la Combe a bénéficié d'une nouvelle peinture lui donnant une belle allure en harmonie avec le reste du bâtiment.

Dominique-Ella Christin
Municipale

SUBVENTIONS 2015 PROJETS ÉNERGIE – MARCHE À SUIVRE

Dès janvier 2015, dans le cadre de la politique énergie-climat et du programme de subventions énergétiques communales, CHF 100'000.- seront à nouveau disponibles pour soutenir les démarches des projets privés visant à économiser l'énergie des bâtiments, à promouvoir l'usage des énergies renouvelables et ainsi à diminuer les émissions de CO2.

Les Pranginois peuvent déposer auprès de la Commune leurs nouvelles demandes de subventions dès le 11 décembre 2014. La liste des subventions octroyées (panneaux solaires, vélos électriques, etc.), les formulaires de demande en vigueur dès le 1er septembre 2014, les conditions d'octroi ainsi que les informations sur la marche à suivre se trouvent sur le site internet de la Commune, **www.prangins.ch**.

Pour toute demande de renseignements **Mme Virginia Tschopp**, se tient à votre disposition tous les matins:
- sur rendez-vous à la Maison Fisher, Rte de Benex 2
- par téléphone au **022 994 31 58**.
- par courriel à **admin.sebie@prangins.ch**

Dominique-Ella Christin,
Municipale

GESTION ADMINISTRATIVE DU PORT ET DES SALLES COMMUNALES

Le Service Environnement, Bâtiments, Infrastructures et Espaces verts (SEBIE) est responsable de la gestion administrative du port et des salles communales. Jusqu'à présent, ces activités étaient menées avec professionnalisme et rigueur par M. Roland Bersier depuis les bureaux du Greffe.

Pour faciliter la coordination au sein du SEBIE, ces tâches seront reprises par Mme Virginia Tschopp dès le 1er janvier 2015 et déplacées du Greffe au SEBIE, au premier étage de la Maison Fischer entre l'Eglise et l'Auberge communale.

Pour toute demande de renseignements **Mme Virginia Tschopp**, se tient à votre disposition tous les matins:
- sur rendez-vous à la Maison Fisher, Rte de Benex 2
- par téléphone au **022 994 31 58**.
- par courriel à **admin.sebie@prangins.ch**

Par ailleurs, nous rappelons que les habitants en attente d'une place d'amarrage ou d'entreposage au Port des Abériaux ont jusqu'au 31 décembre 2014 pour renouveler leur demande afin de figurer sur la liste d'attente 2015.

Dominique-Ella Christin, *Municipale*

De gauche à droite: M. Roland Bersier et Mme Virginia Tschopp devant la Maison Fischer.

CARNETS EN COULEUR

Autret Charlotte Inès	19.07.2014
de Alencar Pinto Villas Boas Lourenço	22.07.2014
Rey Valentin	31.07.2014
Schiano de Colella Zachary	21.08.2014
Carlos Oliveira Alice	08.09.2014
Schüpbach Elsa	16.10.2014
da Costa Braga Elena	16.10.2014

Golay Ruth Rahel	24.08.2014
Aichino Nelie Geneviève	12.09.2014
Quenon Esther Régine Gabrielle	16.09.2014
Du Pasquier Gérald Michel	26.09.2014
Adam Elisabeth	26.09.2014
Festas Guy Jean François	26.10.2014

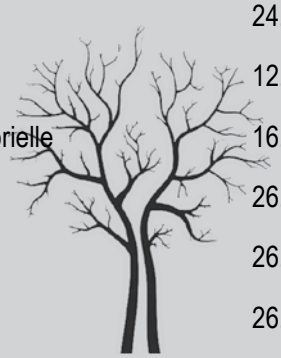

CANTINE SCOLAIRE

En novembre 2009, les Vaudois ont adopté l'article 63a de la Constitution vaudoise. Cette disposition constitutionnelle confie aux communes l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Cette initiative poursuit la politique initiée par la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants. Elle correspond également aux objectifs de l'accord intercantonal HarmoS auquel le Canton de Vaud a adhéré en avril 2008. Cet accord prévoit qu'une offre appropriée de prise en charge des élèves doit être proposée en dehors du temps d'enseignement.

Pour être en adéquation avec cette loi, la Commune de Prangins a mis sur pied une cantine scolaire provisoire au Foyer des Morettes.

Active depuis la rentrée scolaire 2013-2014, elle permet à environ 30 enfants de bénéficier, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, d'un repas équilibré. Abricroque, à Bassins, prépare les repas et les livre chaque jour à la cantine.
Le menu est composé quotidiennement d'une entrée, d'un plat et d'un dessert (fruit, yaourt).

dr

Une vue du réfectoire aménagé dans le foyer du Centre des Morettes.

Les repas sont surveillés par trois mamans qui ont décidé de s'engager dans cette aventure. Il s'agit de Mmes Heidi Fuchs, Ana Negroni et Alda Fatana.

dr

De gauche à droite: Mmes Alda Fatana, Heidi Fuchs et Ana Negroni.

Ces surveillantes de cantine débutent leur mission en allant chercher les enfants à 12h00 à l'école. Elles les amènent ensuite au Foyer des Morettes où ils prennent tous ensemble le repas. Certains enfants devant recommencer l'école à 12h55, ils sont raccompagnés à l'école pendant que d'autres, soit finissent de manger, soit jouent à l'extérieur par beau temps, font leurs devoirs ou jouent à des jeux de société. Ceux recommençant l'école à 13h45 sont aussi reconduits à l'école.

La prestation pour le repas et la surveillance est de CHF 10.- par jour. Un système de facturation (factures envoyées directement à la maison) a été mis sur pied depuis cette année (année scolaire 2014-2015).

Pour les parents qui désirent que leur progéniture soit libérée après le repas, il existe une décharge signée par ces derniers qui permet aux enfants de pouvoir partir après avoir mangé. Il est bien entendu que ces garçons et ces filles ne sont plus sous la responsabilité des trois surveillantes de cantine lorsqu'ils quittent le restaurant scolaire.

Cette cantine provisoire va continuer jusqu'à la rentrée 2016-2017 où sa grande sœur, sise chemin de la Combe en face de l'école, prendra la relève. Elle sera susceptible d'accueillir 90 enfants, en plusieurs services.

Violeta Seematter
Municipale

POSE DE LA 1ÈRE PIERRE CHEZ NOVARTIS

Le 26 août dernier, la Municipalité de Prangins, représentée par M. François Bryand, Syndic, Mme Martine Baud, Municipale (constructions et aménagement du territoire) et Mme Violetta Seematter, Municipale (mobilité), a participé, dans les locaux de Novartis, à une sympathique cérémonie en présence des employés du site. La pose symbolique de la première pierre marquait le début des travaux d'extension du bâtiment abritant les chaînes de production. Novartis souhaitait, à cette occasion, remercier les autorités politiques locales et cantonales de leur appui au développement actuel de l'usine.

La Municipalité de Prangins a, en effet, délivré en date du 30 avril 2014, un permis de construire permettant l'installation de nouvelles chaînes de production plus modernes et plus performantes, ceci après que les services cantonaux ont vérifié tous les aspects liés à la sécurité. L'extension de l'usine s'inscrit dans le plan de quartier en vigueur.

Martine Baud
Municipale

La direction Novartis du site de Prangins, M. Erick Reinartz, M. Stefan Looks et leurs invités: M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, les représentants des Municipalités de Prangins (M. François Bryand, Syndic, Mme Martine Baud, Municipale, Mme Violeta Seematter, Municipale) et de Nyon (M. Daniel Rossellat, Syndic , Mme Elisabeth Ruey-Rey, Municipale), M. Brian McNamara, Directeur général, OTC (auto médication) membre du Comité de direction de Novartis (Comité exécutif de la société) et Dr Matthias Leuenberger, de la direction de Novartis Bâle.

ÉCOLE DES MORETTES

Pour le chantier de l'école / UAPE des Morettes, la pose des vitrages marque une étape importante de sa réalisation.

Ce moment est essentiel pour pouvoir aborder les travaux de second œuvre (stade à partir duquel on peut commencer la mise en place des équipements intérieurs et des finitions) avant la période hivernale.

Les dimensions des vitrages les plus importants ont une envergure de 5,97 x 2,80 mètres, pour un poids d'une tonne. **Le transport et la pose de ces verres très performants (triples verres isolants) a nécessité l'intervention d'une grue mobile et de plusieurs personnes.**

Un châssis à douze ventouses a permis de manipuler et de poser chaque élément de verre.

L'ensemble de l'intervention et les opérations liées à la logistique et au montage des vitrages se sont déroulés en quatre jours.

Martine Baud
Municipale

Opération pose des vitrages, à l'école des Morettes, en octobre 2014.

TRÊVE DES CONFISEURS ET VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Née au 19ème siècle, lorsque les parlementaires français jugèrent l'époque du renouvellement de l'année peu adaptée aux débats passionnés, la «trêve des confiseurs» désigne l'accalmie traditionnelle de fin d'année, propice aux retrouvailles familiales et aux plaisirs de la table. Depuis ce temps, les activités professionnelles et les aigres propos politiques semblent laisser leur place aux sucreries. Paradoxalement, c'est donc la trêve pour tous, sauf pour les confiseurs.

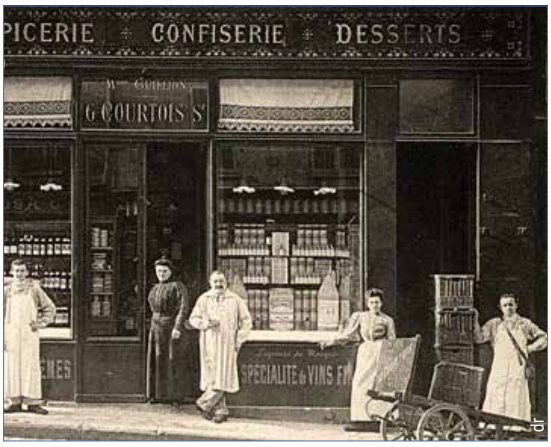

dr

Pour la Municipalité, les Fêtes de fin d'année représentent un souffle bienvenu dans une société qui semble parfois vivre en apnée. La vie publique qui nous motive et qui nous accapare, laisse peu de périodes de respiration. Convaincus que la qualité première d'un élu réside dans sa capacité à anticiper les inéluctables développements à venir, cette pause hivernale, loin de nous épargner des affaires courantes, nous invite à une période de réflexion qui apparaîtra probablement demain, comme une économie de temps.

Basés sur le plan directeur communal, les idées et les projets ne manquent pas. Il convient cependant d'appréhender l'avenir en préservant notre identité, en maîtrisant l'ensemble des problématiques en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilité sans négliger les aspects sociaux et économiques inhérents à chaque évolution. A mi-chemin de cette législature, la Municipalité entend poursuivre sa politique en prenant soin de concilier le spectaculaire dynamisme de l'arc lémanique avec la qualité de vie propre à notre village. Les enjeux sont importants. Notre rôle est plus que jamais de proposer des solutions afin de satisfaire les légitimes attentes de nos concitoyens.

Pour ne rien vous cacher, entre deux sucreries, nous y pensons déjà et sommes impatients de relever, avec vous, ces nombreux défis.

dr

Bonne trêve des confiseurs à tous!

François Bryand
Syndic

dr

CONSEIL COMMUNAL

DÉBATS ET VOTATIONS

Voici quelques informations concernant les débats du Conseil communal.

Préavis 52/14 - Demande d'un crédit de CHF 385'000.- TTC pour l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant aux Fossés.
Préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 58/14 - Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «En Messerin» et de son règlement.
Préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 59/14 - Demande d'autorisation de dépassement du budget 2014 de CHF 93'750.- pour le versement de subventions communales relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.
Préavis accepté par 40 oui, 2 non et 2 abstentions.

Préavis 60/14 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- en vue de la construction d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et des salles polyvalentes pouvant être transformées en trois salles de classes sur le site de la Combe.
Préavis accepté par 43 oui et 1 abstention.

Préavis 61/14 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 240'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment dénommé «Ancienne Administration» afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale.
Préavis accepté par 42 oui, 1 non et 1 abstention.

Préavis 62/14 – Arrêté d'imposition 2015.
La Municipalité a proposé le maintien du taux d'imposition à 56 cts.
Préavis accepté par 44 oui et 1 abstention.

Préavis 63/14 - Modification du Règlement et du Tarif général du port des Abériaux.
Préavis, accepté tel qu'amendé par 42 oui et 3 abstentions.

Postulat – Demande de transformation et évolution des bornes électriques du port des Abériaux.
Postulat accepté par 29 oui, 13 non et 3 abstentions, pour renvoi à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition, puis de dresser un rapport.

Retrouvez les procès-verbaux des différentes assemblées du Conseil communal sur le site internet www.prangins.ch.

Le Conseil communal sera amené à traiter les préavis suivants lors de ses prochaines séances:
- Budget pour l'année 2015,
- Modification du règlement du Conseil communal,
- Règlement relatif aux transports scolaires,
- Convention instituant une entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale.

Votations fédérales du 28 septembre 2014
Les électeurs de Prangins ont:
- Refusé l'initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration» à raison de 357 oui contre 837 non.
Taux de participation: 56.54 %
- Refusé l'initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie», à raison de 571 oui contre 661 non.
Taux de participation: 56.77 %

Les séances du Conseil communal sont publiques et débutent à 20h00 précises au 2ème étage de la Maison de Commune.

En 2015, le législatif se réunira les:
Jeudi 19 février, Mardi 31 mars, Mercredi 6 mai, Vendredi 26 juin (à 18h00), Mercredi 23 septembre, Mardi 27 octobre, Jeudi 10 décembre.

N'hésitez donc pas à venir assister aux débats et connaître, en direct, toutes les décisions prises quant au développement de notre charmant village! Chaque citoyen(ne) est le/la bienvenue.

Les Vœux du Président

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Au terme de cette année 2014,
le bureau du conseil aimerait profiter
de ces lignes pour vous exprimer
ses meilleurs vœux de fin d'année.
Nous souhaitons à chacun
et chacune d'entre vous
de très belles Fêtes de Noël
et que cette nouvelle année 2015
vous apporte joie, santé,
amour et amitiés.

Reynald Pasche
Président du Conseil

dr

AGENDA

QUELQUES DATES À RETENIR

Du 1er janvier au 31 mars 2015

Aînés + Sport
diverses activités sur demande
Mme Laurence Rochat
Tél. 022 361 03 36; Natel 079 465 95 13

Conseil communal 20h00, Maison de Commune
Jeudi 19 février 2015
Mardi 31 mars 2015
Les séances du Conseil sont publiques.

Votations fédérales et cantonales
Dimanche 8 mars 2015
Maison de commune

Activités manuelles et créatrices
Foyer du Centre communal des Morettes
Les mercredis de 13h30 à 17h30

Janvier	7 janvier	21 janvier 2015
Février	4 février	18 février 2015
Mars	4 mars	18 mars 2015
Avril	1er avril 2015	

Dates «multiples»

Gym des aînés
Tous les mardis de 15h00 à 16h00, Salle du Conseil communal

Tables d'hôtes pour Seniors (sur réservation)

Pro Senectute
«La Terrasse», Route du Curson 16
chez M. Argimiro Perez Estrada
Les mercredis 7 janvier, 4 février et 4 mars 2015 à 12h00

«Un brin de partage», Route de Bénex-Dessus 3
chez Mme Agi Severino
Les vendredis 30 janvier, 27 février et 27 mars 2015 à 12h00

Commission culturelle

Dates retenues pour les spectacles
Samedi 14 février 2015, **samedi 21 mars 2015**

Atout-coeur

Centre communal des Morettes
de 14h30 à 17h30
Les jeudis 9 janvier, 19 février (avancée en raison des vacances) et 26 mars 2015.

dr

IMPRESSUM

Editeur: Municipalité de Prangins, La Place, C.P. 48, 1197 Prangins
Responsable: Cyrille Perret **Coordination:** Daniel Kistler **Contact:** greffe@prangins.ch
Graphisme: Frédérique Guenin, 1269 Bassins
Impression: Imprimerie Contact, Rte de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur